

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20240110

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Semur en Vallon en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation : 17 janvier 2024

Date d'affichage : 17 janvier 2024

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. DUPIN Christian, membre suppléant.

Étaient excusés :

Nombre de conseillers : 42

En exercice : 22

Présents : 35

Votants : 38

M. CHÉRON Michel

M. DARROY Claude remplacé par son suppléant DUPIN Christian

M. FOUCAULT Yves

M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à MARTEL Jean-Pierre

M. LABURTHE-TOLRA Benjamin donne pouvoir à LEROY Michel

M. PARIS Hubert

Mme GERMAIN Martine

Mme MENU Catherine donne pouvoir à MERCIER Marc

Madame BRIGANT Nicole est nommée secrétaire de séance.

OBJET : OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX PARTICULIERS

Vu les statuts de la communauté de communes en notamment la compétence Politique du logement et cadre de vie,

Vu la délibération n°20180903 du 27 septembre 2018 considérant d'intérêt communautaire les Opérations d'Amélioration de l'Habitat,

Vu la délibération n°20210328 du 25 mars 2021 relative aux aides propres attribuées par la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille,

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, des dossiers de demande de subvention, concernant des travaux de « maintien à domicile » ont été déposés à la Communauté de Communes au mois de décembre 2023 :

Nom	Montant HT des travaux subventionnés	Montant de subvention ANAH	Montant subvention CCVBA	Reste à charge pour le propriétaire (HT)
Mme BELLOY Catherine	26 374.00 €	13 928.00 €	500.00 €	11 946.00 €
M. REZE Bernard	7 886.61 €	3 943.32 €	500.00 €	3 443.30 €

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

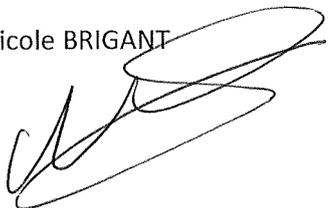
- **OCTROIE** les subventions au profit des administrés précités et conformément à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
- **VALIDE** le montant des aides indiquées dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées au particulier désigné dès lors que ce dernier présentera l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement des subventions accordées,
- **AUTORISE** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 25 janvier 2024

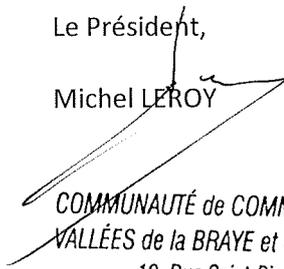
La secrétaire de séance,

Nicole BRIGANT



Le Président,

Michel LEROY



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS